



**LISTE DES DELIBERATIONS ET DES
DECISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 11 COTOBRE 2022

Numéro	Date de l'examen	Objet	Décision
1	11/10/2022	Acquisition d'une licence IV	Approuvée
2	11/10/2022	Budget Primitif - Décision modificative n° 1	Approuvée
3	11/10/2022	Dénomination et numérotation GAJAC	Approuvée
4	11/10/2022	Autorisation d'ouverture le dimanche 2023	Approuvée

COMMUNE DE SEBAZAC-CONCOURS

Conseil municipal du 11 OCTOBRE 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Mairie de
SÉBAZAC-CONCOURS

Département de l'Aveyron
République française
Arrondissement de Rodez / Canton Rodez Nord
Rue du Salès – 12740 SEBAZAC-CONCOURS
Tel. 05 65 74 90 42

Membres du Conseil	
En exercice : 23	
Présents : 18	
Conseillers ayant donné procuration : 3	
Conseillers excusés : 2	
<hr/>	
Votes pour : 21	
Vote contre : 0	
Abstention : 0	

L'an deux mille vingt-deux et le onze octobre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sébazac-Concourès, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle des Tourettes sous la présidence de Mme CAYLA Florence, Maire.

Conseillers présents : 18

ARNAL Fabienne, ARNAL Michel, AYGALLENQ Elisabeth, BANYIK Franck, BERTRAND Brice, BLANQUET Carole, BOUCHET Didier, CAYLA Florence, CHARIOT Pascale, COSTECALDE Jérôme, FORESTIER Régis, JARRIGE Françoise, MAZARS Marie-Hélène, MAZARS Patrick, PONS Franck, RESSEGUIER Nathalie, RIVIERES Patrice, VILLEFRANQUE Nathalie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers absents ayant donné procuration : 3

NAYRAC Bernard à ARNAL Michel
PICASSO Alain à COSTECALDE Jérôme
POURCEL Marie-Lou à JARRIGE Françoise

Conseillers excusés : 2

FLAMMARION Chantal, SIGUIER Agnès

Secrétaire de séance :

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur BERTRAND Brice a été désigné secrétaire de séance.

1 / ACQUISITION D'UNE LICENCE D'EXPLOITATION DE DEBIT DE BOISSONS A CONSOMMER SUR PLACE DE QUATRIEME CATEGORIE – LIQUIDATION JUDICIAIRE SAS LE ROUERQUE AVEYRONNAIS

RAPPORTEUR : Monsieur FORESTIER Régis

Monsieur FORESTIER Régis expose à l'Assemblée que la SAS Le Rouergue Aveyronnais situé 56 avenue Tabardel à Sébazac a été placée en liquidation judiciaire. Dans le cadre de cette liquidation judiciaire, il a été ordonné que la licence d'exploitation de débit de boissons de quatrième catégorie fasse l'objet d'une vente aux enchères publiques.

Maître Hervé Legroux, commissaire-priseur à Rodez, a organisé cette vente aux enchères le 29 septembre 2022.

Après consultation de Mme le Maire, la commune de Sébazac-Concourès s'est portée acquéreur pour un montant de 13 200.00 HT, dans le but de pouvoir revendre cette licence sans plus-value à un porteur de projet souhaitant s'implanter localement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✓ **ACCEPTE l'acquisition de ladite licence IV, moyennant la somme de 13 200.00 HT. Les frais légaux de 14.28% s'élevant à 1 884.96 euros sont à la charge de l'acquéreur.**

✓ **DESIGNE Maître Hervé Legroux, commissaire-priseur à Rodez, pour rédiger le procès-verbal d'adjudication et le cahier des charges.**

✓ **HABILITE Madame le Maire à signer tout document inhérent à cette acquisition.**

✓ **Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 20, article 2051 du BP 2022**

✓ **ADOPTE : à l'unanimité des membres présents**

Fait à Sébazac-Concourès, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
CAYLA Florence



Le secrétaire de séance,
BERTRAND Bertrand



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 12 octobre 2022

Et publication ou notification le 12 octobre 2022

Date de mise en ligne sur internet le 14 octobre 2022

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Acquisition d'une licence d'exploitation de débit de boissons à

Objet de l'acte : consommer sur place de 4ème catégorie - Liquidation judiciaire SAS Le
Rouergue Aveyronnais

.....
Date de décision: 11/10/2022

Date de réception de l'accusé 12/10/2022
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2022_91

Identifiant unique de l'acte : 012-211202643-20221011-2022_91-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 6 .1 .4

Libertés publiques et pouvoirs de police

Police municipale

débit de boissons

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 1 - ACQUISITION LICENCE IV.doc (99_DE-
012-211202643-20221011-2022_91-DE-1-1_1.pdf)

12264 Code INSEE	COMMUNE DE SEBAZAC-CONCOURES Budget Communal M14-	DM n°2 2022
----------------------------	---	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2051 : Concessions et droits similaires	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21538 : Autres réseaux	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	20 000.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 21

VOTES :

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 29/09/2022

Présenté par Le Maire (1),

A Sébazac-Concourès, le 11/10/2022

Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Sébazac-Concourès, le 11/10/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ARNAL Fabienne	
ARNAL Michel	
AYGALENC Elisabeth	
BANYIK Franck	
BERTRAND Brice	
BLANQUET Carole	
BOUCHET Didier	
CAYLA Florence	
CHARIOT Pascale	
COSTECALDE Jérôme	
FLAMMARION Chantal excusée	
FORESTIER Régis	
JARRIGE Françoise	
MAZARS Marie-Hélène	
MAZARS Patrick	
NAYRAC Bernard procuration à ARNAL Michel	
PICASSO Alain procuration à COSTECALDE Jérôme	
PONS Franck	
POURCEL Marie-Lou procuration à JARRIGE Françoise	
RESSEQUIER Nathalie	
RIVIERES Patrice	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

SIGUIER Agnès excusée	
VILLEFRANQUE Nathalie	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 12/10/2022, et de la publication le 12/10/2022

A Sébazac-Concourès, le 11/10/2022

Date de mise en ligne sur internet le 14/10/2022

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

Le Maire
Florence CAYLA




Le secrétaire
Brice BERTRAND



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Décision modificative n°2

.....
Date de décision: 11/10/2022

Date de réception de l'accusé 12/10/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2022_90

Identifiant unique de l'acte : 012-211202643-20221011-2022_90-BF

.....
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DM N°2.pdf (99_BU-012-211202643-20221011-2022_90-BF-1-1_1.pdf
)

COMMUNE DE SEBAZAC-CONCOURS

Conseil municipal du 11 octobre 2022



Mairie de
SÉBAZAC-CONCOURS

Département de l'Aveyron
République française
Arrondissement de Rodez / Canton Rodez Nord
Rue du Salès – 12740 SEBAZAC-CONCOURS
Tel. 05 65 74 90 42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil
En exercice : 23
Présents : 18
Conseillers ayant donné procuration : 3
Conseillers absents non représentés : 2
Votes pour : 21
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux et le onze octobre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sébazac-Concourès, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle des Tourettes sous la présidence de Mme CAYLA Florence, Maire.

Conseillers présents : 18

ARNAL Fabienne, ARNAL Michel, AYGALLENQ Elisabeth, BANYIK Franck, BERTRAND Brice, BLANQUET Carole, BOUCHET Didier, CAYLA Florence, CHARLOT Pascale, COSTECALDE Jérôme, FORESTIER Régis, JARRIGE Françoise, MAZARS Marie-Hélène, MAZARS Patrick, PONS Franck, RESSEGUIER Nathalie, RIVIERES Patrice, VILLEFRANQUE Nathalie.
Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers absents avant donné procuration : 3

NAYRAC Bernard à ARNAL Michel
PICASSO Alain à COSTECALDE Jérôme
POURCEL Marie-Lou à JARRIGE Françoise

Conseillers excusés : 2

FLAMMARION Chantal, SIGUIER Agnès

Secrétaire de séance :

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur BERTRAND Brice a été désigné secrétaire de séance.

3 / DENOMINATION ET NUMEROTATION DU LIEU-DIT DE GAJAC

RAPPORTEUR : Madame JARRIGE Françoise

Madame JARRIGE Françoise, déléguée à l'urbanisme, informe l'assemblée que les rues du lieu-dit de Gajac ne possèdent à ce jour pas de nom.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Il appartient au Conseil Municipal de dénommer les voies de la commune et d'attribuer les numéros de voirie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

VU l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Décide :

- ✓ **D'approuver la dénomination « Rue des Roques de Gajac » et « Rue du Clos de Gajac » pour le lieu-dit Gajac, « Impasse de la Halte de Gajac » pour le lieu-dit Halte de Gajac et « Route de Gajac » pour les habitations le long de la route départementale 240,**
- ✓ **D'approuver la numérotation selon le plan ci-joint.**

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Florence CAYLA

Le secrétaire de séance,
Brice BERTRAND

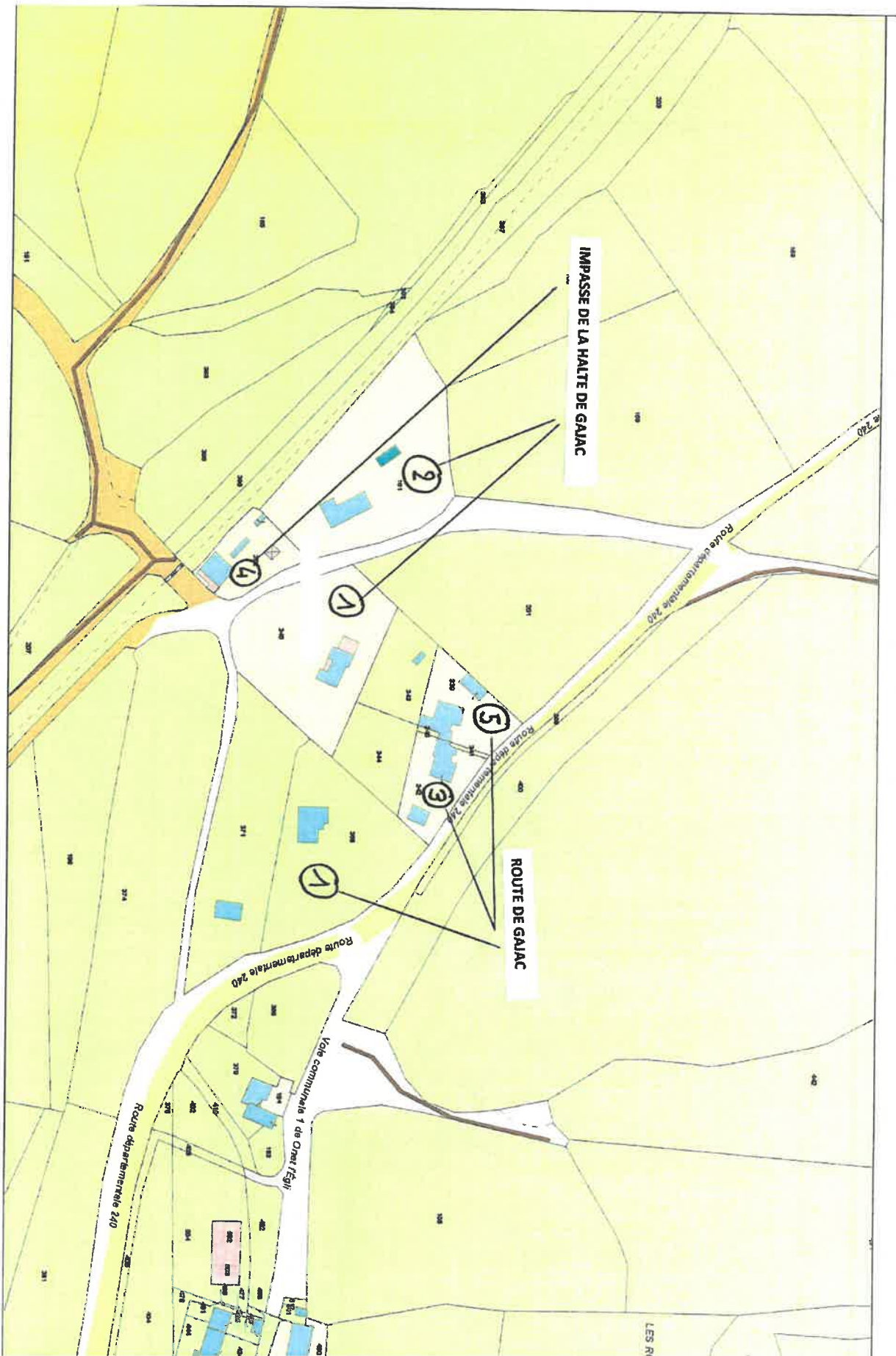


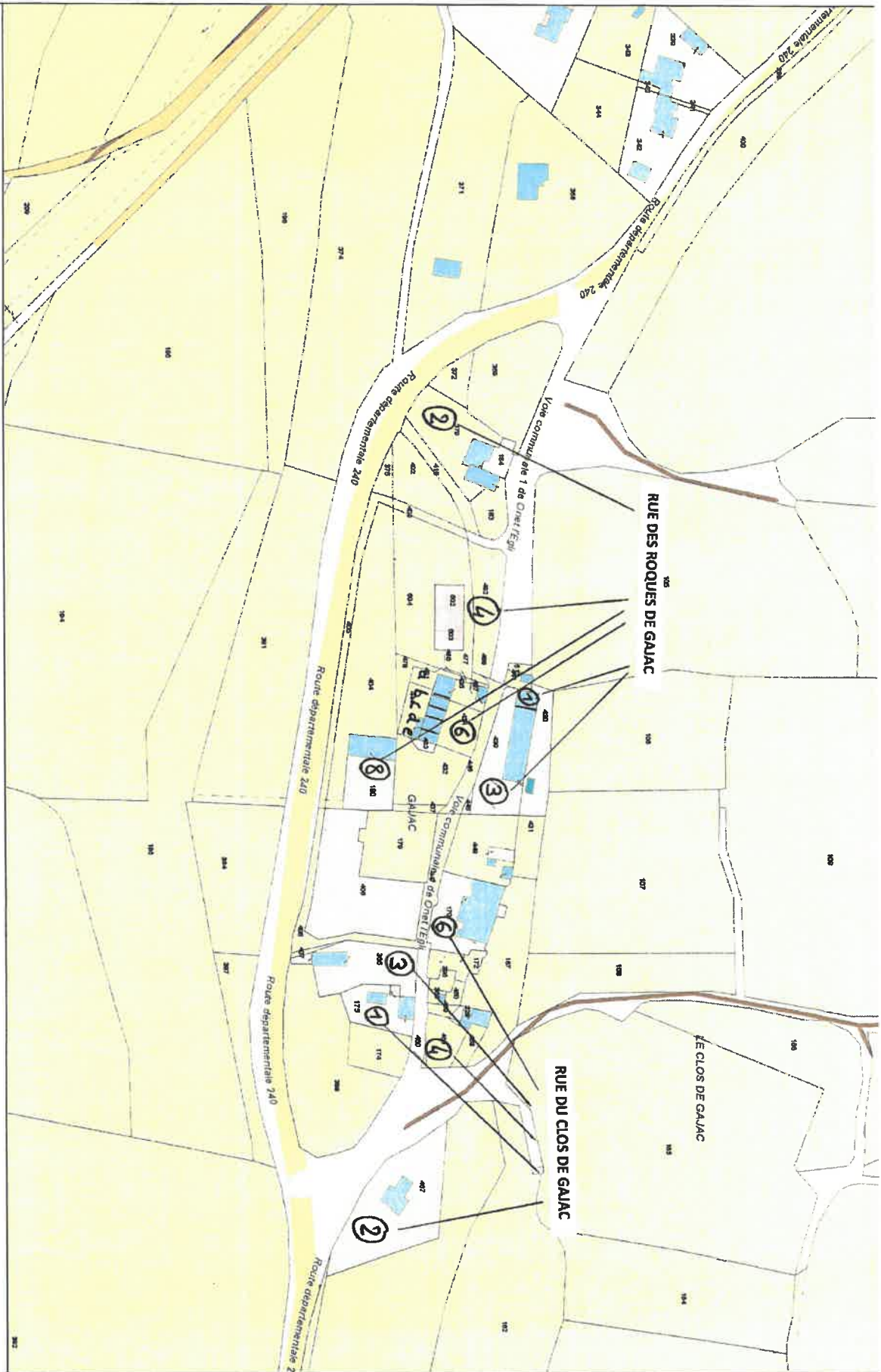
Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le *12 octobre 2022*

Et publication ou notification le *12 octobre 2022*

Date de mise en ligne sur internet le *14 octobre 2022*





Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Dénomination et numérotation du lieu-dit de Gajac

.....
Date de décision: 11/10/2022

Date de réception de l'accusé 12/10/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2022_92

Identifiant unique de l'acte : 012-211202643-20221011-2022_92-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .5 .9

Domaine et patrimoine

Autres actes de gestion du domaine public

Autres

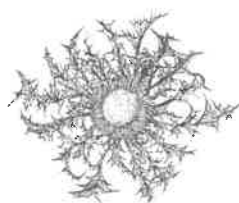
Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 3 - Denomination et numérotation GAJAC.docx (99_DE-
012-211202643-20221011-2022_92-DE-1-1_1.pdf)

COMMUNE DE SEBAZAC-CONCOURS

Conseil municipal du 11 octobre 2022



Mairie de
SÉBAZAC-CONCOURS

Département de l'Aveyron
République française
Arrondissement de Rodez / Canton Rodez Nord
Rue du Salès – 12740 SEBAZAC-CONCOURS
Tel. 05 65 74 90 42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil	
En exercice : 23	
Présents : 18	
Conseillers ayant donné procuration : 3	
Conseillers excusés : 2	
<hr/>	
Votes pour : 21	
Vote contre : 0	
Abstention : 0	

L'an deux mille vingt-deux et le onze octobre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sébazac-Concourès, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle des Tourettes sous la présidence de Mme CAYLA Florence, Maire.

Conseillers présents : 18

ARNAL Fabienne, ARNAL Michel, AYGALLENQ Elisabeth, BANYIK Franck, BERTRAND Brice, BLANQUET Carole, BOUCHET Didier, CAYLA Florence, CHARIOT Pascale, COSTECALDE Jérôme, FORESTIER Régis, JARRIGE Françoise, MAZARS Marie-Hélène, MAZARS Patrick, PONS Franck, RESSEGUIER Nathalie, RIVIERES Patrice, VILLEFRANQUE Nathalie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers absents avant donné procuration : 3

NAYRAC Bernard à ARNAL Michel
PICASSO Alain à COSTECALDE Jérôme
POURCEL Marie-Lou à JARRIGE Françoise

Conseillers excusés : 2

FLAMMARION Chantal, SIGUIER Agnès

Secrétaire de séance :

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur BERTRAND Brice a été désigné secrétaire de séance.

4 / AUTORISATION D'OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES DE DETAIL – ANNEE 2023

RAPPORTEUR : Monsieur RIVIERES Patrice

Rappel du fonctionnement de la loi,

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, confère au Maire le pouvoir de supprimer le repos dominical des salariés dans la limite maximum de 12 dimanches par an et par secteur d'activité au sein des commerces de détail.

La mise en application de cette loi vient modifier l'article L 3132-26 du Code du Travail.

Si le seuil des dimanches accordés n'excède pas 5, la décision est prise par le Maire après avis du Conseil Municipal.

Au-delà de 5 dimanches (de 6 à 12 dimanches), la décision du Maire ne peut être prise qu'après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. Ce dernier dispose d'un délai de 2 mois pour faire part de son avis. A défaut de délibération dans le délai de deux mois, suivant sa saisine, l'avis est réputé favorable.

La liste des dimanches doit être arrêtée par le Maire avant le 31 décembre pour l'année suivante et dans les deux mois de la demande.

Rappel par le champ d'application des autorisations d'ouverture,

L'autorisation d'ouverture dominicale des commerces de détail couvre le champ géographique de la commune et concerne tous les commerces de la branche d'activité ciblée.

Ainsi la dérogation que peut octroyer le Maire doit obligatoirement bénéficier à la totalité des établissements situés dans la commune se livrant au commerce de détail de la même activité.

Le caractère collectif de la dérogation garantit ainsi une situation de concurrence équilibrée à la totalité des établissements d'une même branche, qui bénéficient tous ainsi de l'autorisation pour les mêmes dimanches désignés.

OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES DE DETAIL – ANNEE 2023

La commune de Sébazac-Concourès a été saisie de plusieurs demandes de la part d'enseignes du secteur d'activité commerce de détail non alimentaire sur la possibilité d'ouvertures dominicales pour l'année 2023.

Rodez Agglomération est informé dans le cadre de la loi pour garantir une cohérence et un équilibre sur le territoire élargi (et non seulement sur un périmètre communal). L'équilibre entre l'activité commerciale de centre-ville et de périphérie, avec un volume d'affaires non extensible sur l'ensemble du territoire, requiert une attention particulière.

Il est proposé, après information à Rodez Agglomération, d'octroyer en 2023 les ouvertures dominicales suivantes :

- ✓ pour les commerces de l'ensemble des branches d'activité de détail non alimentaire
 - Dimanche 15 janvier (premier dimanche des soldes d'hiver)
 - Dimanche 02 juillet (premier dimanche des soldes d'été)
 - Dimanche 26 novembre (Black friday)
 - Dimanche 17 décembre
 - Dimanche 24 décembre
 - 2 dimanches supplémentaires accordés par Rodez Agglomération si les commerces en font la demande

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres

- ✓ **DECIDE : d'accorder les dérogations suivantes pour l'année 2023 :**
 - **Ouverture dimanches pour les commerces de détail :**
 - **Dimanche 15 janvier (premier dimanche des soldes d'hiver)**
 - **Dimanche 02 juillet (premier dimanche des soldes d'été)**
 - **Dimanche 26 novembre (Black friday)**
 - **Dimanche 17 décembre**
 - **Dimanche 24 décembre**
 - **2 dimanches supplémentaires accordés par Rodez Agglomération si les commerces en font la demande**

Fait à Sébazac-Concourès, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Florence CAYLA



Le secrétaire de séance,
Brice BERTRAND



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 12 octobre 2022

Et publication ou notification le 12 octobre 2022

Date de mise en ligne sur internet le 14 octobre 2022

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Autorisation d'ouverture dominicale des commerces de détail - Année
2023

.....
Date de décision: 11/10/2022

Date de réception de l'accusé 12/10/2022
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2022_93

Identifiant unique de l'acte : 012-211202643-20221011-2022_93-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 4- Ouverture le dimanche 2023.docx (99_DE-
012-211202643-20221011-2022_93-DE-1-1_1.pdf)

